



MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
Article 27 du Code de la Commande Publique

DECISION DU PRESIDENT

N°01/2024

(selon art. L2122-22 – 4^e alinéa du CGCT)

Prise en vertu de la délégation donnée par le

COMITE SYNDICAL DU 16.09.2021

(délibération n°41/2021)

Présentation faite au Comité Syndical du 07.03.2024

CO23-SMMAR-08 : Elaboration d'un projet de Système d'Avertissement Local sur le bassin versant du Lauquet.

Lieu de prestation du service : SMMAR– 11000 CARCASSONNE

Objectif :

Elaboration d'un projet de Système d'Avertissement Local sur le bassin versant du Lauquet.

Après concertation avec l'Etat (SPC et DDTM), il apparaît que le territoire du Lauquet, fortement touché par les crues du 15 octobre 2018, ne sera pas intégré à termes dans le réseau règlementaire suivi par l'Etat, et ne fera donc pas l'objet de prévisions de hauteurs par le SPC.

Ainsi, ce territoire apparaît dès lors évident pour engager l'élaboration d'un projet pilote de Système d'Avertissement Local (SDAL) avec mesures de hauteurs d'eau et de débits, en tirant partie des éléments de connaissance existants, produits notamment dans le cadre des marchés de révision des PPRi, portés par l'Etat, et de l'exploitation des stations de mesure hydrométriques présentes sur ce sous bassin versant.

Type de marché : Services

Estimation :47 900.00 € TTC

Délai d'exécution prévu : 24 mois

Mode de passation : Conformément à l'article R. 2122-8 (Valeur inférieure aux seuils) du Code de la commande publique, le marché est passé par consultation.

Décision de lancement de la procédure : 24/10/2023

Date de la publication : 30/11/2023

Date limite de remise des offres : 08/01/2024

Critères d'attributions :

Prix : 40 Valeur technique : 60

Candidatures reçues : 1

- SURFACE LIBRE

Attribution du marché à SURFACE LIBRE pour un montant de 47 880.00 € TTC.